

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION CA16 090139 ADOPTÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT
SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (RCA02 09007)**

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA16 090139 visant à autoriser l'ajout d'un étage à une résidence unifamiliale portant le numéro 9845, avenue du Sacré-Coeur – Lot 2495885 du cadastre du Québec - Zone 0424 (dossier 1164039004);

AVIS est par les présentes donné :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 9 mai 2016 d'un premier projet de résolution portant le numéro CA16 090139, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 7 juin 2016, à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

QUE la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement localisé au 9845, avenue du Sacré-Coeur, situé sur le lot 2495885 du cadastre du Québec, l'autorisation d'ajouter un étage à la résidence unifamiliale, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré l'article 24 (règles d'insertion en mètres et en étages) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

QUE le premier projet de résolution CA16 090139 vise la zone 0424, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce premier projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

QUE le premier projet de résolution CA16 090139 de même que le plan de la zone concernée peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-cinquième jour de mai deux mille seize.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement